

## ➤ GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

### Des boues de station d'épuration dans les champs !

Les stations d'épuration produisent des boues, excellents fertilisants qui peuvent être valorisés en agriculture : pâturage, parcelle de foin, pépinière, revégétalisation ou encore foresterie. Sur le territoire, deux entreprises fournissent plusieurs types de produits aux agriculteurs.

#### BOUES CHAULÉES, SÉCHÉES OU COMPOSTÉES

La Calédonienne des eaux (CDE) est chargée du traitement des eaux du Grand Nouméa. Des boues brutes ou chaulées (traitées avec de la chaux) sont mises à disposition des agriculteurs directement sur leur exploitation. Une partie des boues est transformée en compost qui est vendu. Épuration séchage services (ESS) traite les boues brutes en séchage solaire et vend un produit sec aux agriculteurs.

#### DES INTÉRÊTS MULTIPLES

La valorisation des boues en agriculture permet d'éviter leur enfouissement en décharge, option « de secours ». Les coefficients d'équivalence aux engrais azotés peuvent atteindre 30 à 50 %. Les boues présentent un potentiel d'augmentation des teneurs en matière organique des sols de 25 %, du même ordre de grandeur que les fumiers. Les fournisseurs réalisent le plan d'épandage des boues qui permet de réduire l'utilisation d'engrais de synthèse.



Séchage solaire des boues d'épuration Séchage Services

© ESS - D. Robert

#### ➤ Quid des risques liés aux boues ?

Le risque sanitaire semble faible selon les études de l'Ademe et de l'Inra/CNRS/Irstea. Les ICPE (installations classées protection de l'environnement) garantissent une bonne utilisation des boues sur les parcelles agricoles, en préconisant certaines conditions et en fonction des périodes de récolte, du type de culture et du type de boues (hygiénisées ou non). Il est à noter que l'épandage de boues est interdit en agriculture biologique.

En Nouvelle-Calédonie, les composts peuvent présenter des teneurs élevées en nickel et chrome, car ces métaux, naturellement présents dans les sols, se retrouvent dans les déchets verts compostés. Par principe de précaution, le compost de boues et de déchets verts n'est donc pas autorisé sur les cultures destinées à la consommation humaine.

	COMPOST DE BOUES ET DÉCHETS VERTS	BOUES BRUTES	BOUES CHAULÉES	BOUES SÉCHÉES
<b>Producteur</b>	Calédonienne des eaux			Épuration séchage services
<b>Process</b>	Compostage	Déshydratation	Déshydratation et ajout de chaux stabilisatrice	Séchage solaire
<b>Caractérisation N-P-K</b>	1,4-1,4-0,5	7-6-0,8	4-4-0,5	6-4-0,5
<b>Production en tonnes par an</b>	4 800	2 200	3 400	1 000
<b>Méthode d'épandage</b>	Épandeur à fumier			Épandeur à engrais
<b>Autorisation d'épandage</b>	Hors culture alimentaire	Selon plan d'épandage et respect des prescriptions ICPE		
<b>Prix de vente</b>	2 000 F la tonne	Gratuit		Étude individuelle selon la localisation Environ 20 000 F la tonne

#### ➤ PASSER LE CAP...

Aujourd'hui, une vingtaine d'agriculteurs fertilisent leurs champs avec des boues sous différentes formes ; c'est également le cas d'une dizaine de sociétés d'aménagement paysager.

Vous aussi, passez le cap et renseignez-vous directement auprès des fournisseurs :

**Calédonienne des eaux (CDE)**  
Tél. : 41 38 66 - [meryle.bloc@cde.nc](mailto:meryle.bloc@cde.nc)

**Épuration séchage services (ESS)**  
Tél. : 73 13 13 - [david.robert@groupeaba.nc](mailto:david.robert@groupeaba.nc)



#### Pour en savoir +

Valorga. Tél. : 24 31 60 - [valorga.nc@gmail.com](mailto:valorga.nc@gmail.com) - [f Valorga NC](#)